

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 février 2022

Présents : Mr IVANES Cédric, Mr Nicolas TONNELIER, Mr Hervé BOLE, Mme Ghislaine JUY, Mme Aurélie MAITRE, Mr Sébastien JOUILLEROT, MR Moise POLYDAMAS, Mr Sébastien PILLOT,

Absents : Mme Françoise GILLET donnant pouvoir à Mme Aurélie MAITRE, Mr Gilles LAVRY donnant pouvoir à Mr IVANES Cédric, Mme Emilie ROTH DIT BETTONI donnant pouvoir à Mr Nicolas TONNELIER.

Début de la séance : 19h10.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 01 DECEMBRE 2021**

Approbation à l'unanimité.

## **ECLAIRAGE PUBLIC IMPASSE DU MOULIN**

Deux devis ont été proposés, l'entreprise GUENOT à hauteur de 2032.27 euros pour le terrassement et l'entreprise MILLERET pour la pose et le montage des poteaux à hauteur de 6294.82 euros.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA CCJN**

Mr le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de reconduire la convention avec Communauté de Communes Jura Nord mettant à disposition de la commune d'Ougney des services et du personnels pour tous types de travaux selon les besoins et les demandes de la commune.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

## **REGLEMENT D'AFFOUAGE**

Mr le Maire expose au conseil municipal que les affouages seront situés en parcelle N°13 comme l'année précédente. Le tirage au sort sera effectué le lundi 07 février 2022 18h30.

Les affouagistes ne pourront pas participer au tirage sans attestation de responsabilité civile. Le tarif sera fixé dans un prochain conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

## **DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

Mr le Maire fait part au conseil municipal que la Communauté de Commune de Jura Nord souhaite mettre en place un projet d'aménagement et de développement durables et que celle-ci demande l'approbation des communes afin de commencer à travailler sur ce projet. La commune d'Ougney fait partie des pôles de vie en devenir dans le projet qui souhaite se centrer sur 3 axes : un territoire accueillant et de proximité, préserver la qualité de vie et des espaces et développer une identité Jura Nord. Le conseil municipal a évoqué une réticence concernant les projets éoliens de la Communauté de Commune de Jura Nord.

2 Abstentions et approuvé par 9 conseillers.

## **DROIT DE PLACE « FLO BURGER »**

Mr le maire expose au conseil municipal la demande de FLO BURGER de stationner tous les 15 jours sur le parking de la salle des fêtes. Le Maire propose un droit de place à hauteur de 40 euros par an.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

## **CARTES AVANTAGES JEUNES 2022 - 2023**

Mr le Maire propose au conseil municipal de renouveler la gratuité des cartes avantages jeunes pour les mineurs de la commune d'Ougney. Un débat s'est tenu concernant les cartes qui n'ont pas été récupérées sur l'année 2021 et plusieurs propositions ont été faites, notamment celle de ne pas renouveler les demandes de cartes avantages jeunes des administrés qui n'ont pas récupérés leur carte 2021, ou de facturer les cartes qui ne seraient pas récupérer pour l'année 2022 – 2023 à hauteur de 7 euros.

Approbation à l'unanimité du renouvellement des cartes avantages jeunes pour l'année 2022-2023 ainsi que de leur facturation à hauteur de 7 euros si les cartes ne sont pas réclamées.

## **VENTE DU CORBILLARD**

Mr le Maire expose au conseil municipal qu'un vieux corbillard est entreposé dans le garage à côté de la boulangerie et que celui-ci n'a aucune utilité pour la commune. Le Maire propose de faire don du corbillard à un musée ou de le vendre au plus offrant.

Le conseil municipal approuve à 10 pour et un contre une mise en vente du corbillard au plus offrant.

## **DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION LA CAROTTE**

Mr le Maire expose la demande de subvention reçu de la part de l'association La Carotte.

Le conseil municipal refuse la demande de subvention à l'unanimité.

## **DEMANDE DE LOCAL « ASSOCIATION LES PETITS PAVIOU »**

Mr le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'association les petits Paviou qui souhaite que la commune mette à disposition de leur association, de manière permanente et gratuite, un local pour le stockage de leur matériel et de quelques cartons.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal.

## **CITY STADE**

Mr le Maire expose la nécessité de rajouter à l'ordre du jour la question du City Stade à la suite du refus des Bâtiments de France de placer le City Stade de biais.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal.

Mr le Maire informe que le City Stade ne rentrant pas dans la longueur il était prévu de le placer de biais, cependant les Bâtiments de France ont émis un avis défavorable sur l'orientation du City Stade et ils refusent également que soit coupés les arbres sur le terrain. Mr PIGUET Cyril dont le terrain est

situé à coté du futur City Stade propose au conseil municipal d'acheter une partie de sa parcelle (environ 550 m<sup>2</sup>) ce qui permettrait de placer le City Stade dans le sens de la longueur.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de chercher si d'autres solutions existent, notamment une réduction de la dimension du City Stade.

## **RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ANCIENNE POSTE**

Mr le Maire expose la nécessité de rajouter à l'ordre du jour l'attribution des marchés des travaux de l'ancienne poste afin que les travaux puissent commencer le plus tôt possible.

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.

Mr le Maire expose le choix des entreprises retenues pour un montant total de 207 190.21 euros TTC (hors LOT 7 Plomberie en cours d'attribution).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix des entreprises retenues, autorise Mr le Maire à passer les marchés avec les entreprises retenues et délègue à Mr le Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le code de la Commande Publique, nécessaires à la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget.

## **LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

Mr le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de débattre sur le sort de la procédure de la parcelle ZI 56.

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.

Mr le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du refus de vente de la parcelle ZI 56 de Mme PETIJEAN, malgré les frais engagés par la commune, le lancement de la déclaration d'utilité publique en vue d'une procédure d'expropriation sera faite après une ultime requête amiable faite par le conseil (avocat) de la commune.

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.

## **FEUX DE SIGNALISATION GRANDE RUE**

Mr le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de débattre sur le devis des feux de signalisation qui seront placés grande rue.

Approbation à l'unanimité.

La société Bourgogne Franche-Comté signaux informe le conseil municipal que le devis signé en mai doit être rallongé d'un montant de 4000 euros HT à la suite de la flambée du prix des matériaux. La société n'a pas pu faire la commande desdits matériaux avant l'augmentation des prix suite à l'attente des autorisations départementales.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la hausse du devis.

## QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Conformité RGDP : Le SIDEC propose à la commune une aide concernant l'axe à prendre relatif à l'enregistrement des données en mairie, nous sommes en attente du devis.
- ✚ Abribus : Le devis pour la rénovation de l'abribus a été validé pour un montant de 3 378 euros par Mr le Maire.
- ✚ Vente du bois : L'ONF a vendu le bois de la parcelle n°13 à la Scierie Brochet de Chamblais pour un montant de 31 109 euros, soit environ un bénéfice de 25 584 euros pour la commune.
- ✚ Relance de la subvention de Jura Nord concernant le mur de l'école : le dossier va passer en commission à la Communauté de Commune de Jura Nord, la subvention sera de la totalité des frais engagés.
- ✚ Recyclage des masques : La commune va commander une boîte de recyclage des masques pour un montant de 96 euros, en contrepartie de la collecte de 500 masques, la société nous offrira 20 règles issus du recyclage des masques.
- ✚ Borne incendie n°6 : La borne est abîmée, le coffrage ne tenant plus et doit être remplacé pour le bon fonctionnement de la borne. Un devis a été accepté pour un montant de 890.10 euros.
- ✚ Assurance du toit de l'ancienne poste : L'assurance Groupama de la commune prend en charge le remboursement de 3 215.40 euros soit la totalité des frais engagés pour le toit de l'ancienne poste
- ✚ Une carte essence a été offerte à l'employé communal à la station de Pesmes pour le dédommagement de l'essence utilisée pour les trajets professionnels, une assurance sera également prise pour les trajets professionnels.
- ✚ Le Téléthon a demandé le prêt de la Salle des fêtes de la commune deux journées en contrepartie ils décoreront le village pour le téléthon.
- ✚ En janvier 2022 une régularisation sur la trésorerie a permis à la commune d'encaisser la somme de 64 379 euros.
- ✚ Le défibrillateur était périmé depuis 2018, de nouvelles électrodes ont été mise en place.

Fin de la séance à 21h30, le prochain conseil municipal aura lieu le 02 mars 2022.